



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET :** D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation :** ..... 19 septembre 2025

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 3

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY

**Absents excusés :** ..... 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Houria LADJAL

**Absent :** ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance :** Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D1 - Compte rendu des décisions prises  
depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article  
L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)****Rapporteur : Madame la Maire**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2025.

**Décision N° 42 du 4 juillet 2025** : Vente du véhicule camion PL AMPIROLL Renault immatriculé CQ-918-ZT au prix de 4 500 € (première mise en circulation le 30 décembre 1997 – 350 000 kms au 1<sup>er</sup> janvier 2025), dans le cadre de son remplacement par l'acquisition d'un véhicule d'occasion polybenne Renault.

**Décision N° 43 du 9 juillet 2025** : Diffusion le 26 novembre 2025 par le biais de la médiathèque municipale du spectacle « davaï » du Cirque du Gamin, comme approuvé par délibération du 6 mars 2025.

Le budget alloué à la diffusion de ce spectacle s'élève à 900 € HT (pas de TVA). Le Département de la Charente-Maritime est sollicité dans le cadre du Fonds d'aide à la diffusion culturelle à hauteur de 30 % du coût du spectacle TTC, soit 270 €. Le budget alloué à cette opération se décompose ainsi comme suit :

| Financeurs                          | Montant | Taux maximal du financeur externe |
|-------------------------------------|---------|-----------------------------------|
| Département de la Charente-Maritime | 270 €   | 30 % TTC                          |
| Ville de Saint-Jean-d'Angély        | 630 €   | 70 % TTC                          |
| Total TTC                           | 900 €   | 100 %                             |

**Décision N° 44 du 9 juillet 2025** : Considérant que la Commune s'inscrit depuis plusieurs années, dans une démarche de renaturation des sols et des espaces urbains avec plus particulièrement un objectif de désimperméabilisation des sols et de végétalisation, dans lequel s'inscrit le projet de végétalisation du cimetière,

Considérant que ce projet, représentant un investissement de 56 631,02 € HT, rentre dans les objectifs soutenus par le Fonds Vert- renaturation des villes et villages –,

Soutien de l'Etat sollicité au titre du Fonds vert – renaturation des villes et villages - selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Financeurs                   | Assiette éligible | Taux projet | Montant de subvention |
|------------------------------|-------------------|-------------|-----------------------|
| Etat Fonds Vert              | 56 631,02 € HT    | 80 %        | 45 304,82 €           |
| Ville de Saint-Jean-d'Angély |                   | 20 %        | 11 326,20 €           |

**Décision N° 45 du 10 juillet 2025** : Dans le cadre du développement de la boutique du musée, il est proposé d'acquérir dix exemplaires du livre *Saint-Jean-d'Angély passé/présent*, de Cyril Chappet et Pierre-Charles Raulx, publié aux éditions Le Passage des Heures, afin de les proposer à la vente au prix de 25 € l'unité.

Les autres éléments tarifaires de l'ensemble de la régie de recettes de l'établissement restent inchangés et demeurent comme suit :

**Visite guidée individuelle (sur réservation pour la visite des réserves) :**

- 5 € par personne jusqu'à 10 personnes (jusqu'à 5 personnes pour la visite des réserves),
- 2,50 € par personne pour les étudiants, les demandeurs d'emplois, les allocataires de minimas sociaux, les personnels de musée et membres de l'ICOM (Conseil International des Musées), les enseignants sur présentation du Pass éducation, les membres de la Maison des artistes sur présentation de leur carte, les adhérents de l'ADAM et de la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély, les acheteurs de places suspendues,
- Gratuité pour les moins de 6 ans.

**Visite guidée de groupe et activité de médiation hors-les-murs (sur réservation) :**

- 4 € par personne dès 11 personnes,
- 30 € pour les institutions spécialisées, les établissements scolaires et les centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les établissements scolaires de Saint-Jean-d'Angély, les établissements scolaires participant au programme Graines d'artistes et PEAC, le Centre de loisirs de Beaufief.

**Activité de médiation in situ (sur réservation) :**

- 5 € par personne,
- 2,50 € par personne pour les acheteurs de places suspendues,
- 20 € pour une carte fidélité de 5 activités.

**Activité de médiation de la Micro-Folie :**

- Gratuité pour toutes les activités excepté les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- 30 € pour les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély.

**Boutique :**

- Affiche exposition temporaire : 1,50 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix public : 30 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix professionnels : 20 €,
- Affiche Doz format A3 prix public : 15 €,
- Affiche Doz format A3 prix professionnels : 10 €,
- Affiche Première Traversée du Sahara : 5 €,
- Affiches lithographies Alexandre Iacovleff : 5 €,
- Autochenilles miniatures : 20 €,
- Badges logo musée : 1€,
- Carnet d'écriture et de dessin : 8 €,
- Carte postale expéditions Citroën et histoire de la ville, petit format et grand format : 1 €,
- Carte postale Doz prix public : 2,50 €,
- Carte postale Doz prix professionnels : 1,50 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 5 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix professionnels : 4,25 €,

- Coffret Ariane Audouin-Dubreuil, Les Croisières Citroën : 29 €,
- Coffret DVD, Blu-Ray et livre Croisière jaune : 40 €,
- DVD Croisière jaune : 20 €,
- Éventail : 6 €,
- Livre Patrick Avrillas, Louis XIII, un roi de guerre à la conquête du pouvoir : 30 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière des sables : 35,50 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Noire : 39 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Jaune, 100 ans de Citroën : 35 €,
- Livre Gilles Bernard, Le Cognac, une fabuleuse aventure : 9,90 €,
- Livre Gilles Bernard et Michel Guillard, Les paysages du cognac : 45 €,
- Livre Jean-Pierre Bonnin, La vie aventureuse de Charlotte de la Trémoille : 22 €,
- Livre Cyril Chappet et Pierre-Charles Raulx, Saint-Jean-d'Angély passé/présent : 25 €,
- Livre Jean Combes, Petite histoire de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 9,90 €,
- Livre Patricia Crété, Seconde Guerre mondiale, histoire d'une guerre totale : 13,95 €,
- Livre Jean-Robert Pitte, Benoist Simmat et Philippe Bercovici, L'Incroyable Histoire de la géographie : 25 €,
- Livre Olivier Wieviorka, Histoire totale de la Seconde Guerre mondiale » : 29 €,
- Magnet exposition temporaire ou permanente : 4 €,
- Magnet Doz prix public : 4,50 €,
- Magnet Doz prix professionnels : 3 €,
- Marque-page métal : 6 €,
- Porte-clé autochenille : 7 €,
- Tote-bag : 12 €,
- Tote-bag en duo avec le carnet d'écriture et de dessin : 18 €.

**Décision N° 46 du 10 juillet 2025** : Considérant la demande de la SARL « Le Jardin d'Ô » de procéder au règlement de la redevance d'occupation du domaine public mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et non plus semestriellement,

Considérant que le montant annuel global de la redevance versée au titre de la convention temporaire d'occupation du domaine public des équipements et installations mis à disposition de l'occupant sur le site du plan d'eau de Bernouët demeure inchangé,

Décide d'adopter l'avenant n° 1 à la convention temporaire d'occupation du domaine public conclue le 24 mai 2024 avec la SARL « Le Jardin d'Ô ».

**Décision N° 47 du 18 juillet 2025** : Vu la clause d'annulation et de reversement du règlement de la Bourse Esprit d'Entreprendre qui prévoit que « le remboursement de la totalité de l'aide sera exigé en cas de transfert, cessation ou revente du fonds de commerce dans un délai de 3 ans suivant la notification de l'aide »,

Considérant que la société « Jeans & Angels », représentée par Madame Valérie OLIVIER, a déposé le 5 mai 2023 un dossier de demande de Bourse Esprit d'Entreprendre pour la création d'un commerce de détail de vêtement,

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un examen par le jury d'évaluation le 5 juin 2023,

Considérant que par décision du Maire n° 2023\_ST\_DEC13 du 7 juin 2023, la société « Jeans & Angels » s'est vue attribuer une subvention de 1 000 € dans le cadre du dispositif Bourse Esprit d'Entreprendre,

Considérant l'annonce de dissolution anticipée au 30 juin 2025 de la société « Jeans & Angels » publiée dans le journal d'annonces légales L'Angérien Libre paru le 27 février 2025,

Considérant que la dissolution de la société « Jeans & Angels » implique sa cessation d'activité et que celle-ci intervient dans un délai de moins de 3 ans à compter de la notification de la décision d'attribution de la Bourse Esprit d'Entreprendre,

Considérant qu'il y a donc lieu de faire application des règles définies dans la clause d'annulation et de reversement du règlement de la Bourse Esprit d'Entreprendre,

Décide que la société « Jeans & Angels » doit verser à titre de remboursement à la Ville de Saint-Jean d'Angély, la somme de 1 000 € correspondant à la Bourse Esprit d'Entreprendre octroyée par décision n° 2023\_ST\_DEC13 du 7 juin 2023.

**Décision N° 48 du 21 juillet 2025** : Vente à SEGARP UTILITAIRES – 105 avenue François Mitterrand – 47200 MARMANDE, du véhicule IVECO immatriculé 7889 XZ 17 au prix de 1 200 €, dans le cadre de son remplacement par l'acquisition d'un véhicule neuf Renault Master.

**Décision N° 49 du 25 août 2025** : Vente en l'état du véhicule tracteur tondeuse SENTAR Europe immatriculé UN197B45 au prix de 128,50 € (première mise en circulation en juin 2008), engin hors service pour moteur cassé.

**Décision N° 50 du 27 août 2025** : Vu les travaux menés par le service municipal Cap seniors et solidarité qui propose chaque année plusieurs actions de prévention favorisant le lien social et la prévention de la perte d'autonomie et qui souhaite proposer une nouvelle action en 2025 sous la forme d'ateliers de couture et de loisirs créatifs.

Considérant l'appel à projet de la Carsat Centre Ouest pour accorder une aide financière sous forme de subvention (fonctionnement ou investissement) aux porteurs de projets œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte de l'autonomie et du maintien à domicile des retraités du régime général GIR 5/6 dits autonomes mais fragilisés.

Considérant que cet appel à projet encourage les initiatives dans les domaines notamment d'actions du maintien du lien social.

Considérant que le projet d'ateliers de couture et de loisirs créatifs consiste en l'organisation de 40 ateliers sur l'année, animés par une professionnelle qualifiée Conseillère en économie sociale et familiale, que ces ateliers se dérouleront au local des Bénédictines chaque mercredi après-midi, hors vacances scolaires et qu'ils auront pour objectifs de :

- **Renforcer le lien social** à travers une activité manuelle partagée.
- **Lutter contre l'isolement** des seniors en leur proposant un espace de rencontre régulier.
- **Encourager la transmission intergénérationnelle**, en permettant aux participants de partager leur savoir-faire.

- **Offrir un cadre bienveillant et sécurisé** propice aux échanges et à l'orientation en cas de besoin.
- **Promouvoir une consommation responsable**, en utilisant des matériaux recyclés grâce à des partenariats avec des associations locales.
- Mettre en avant les valeurs du réemploi en favorisant la récupération et la transformation des matériaux textiles pour réduire le gaspillage et sensibiliser les participants à une approche plus durable et solidaire.
- **Contribuer à l'animation sociale de la ville** en intégrant ces ateliers à l'offre existante du service Cap Séniors et Solidarité.
- **Valoriser l'engagement citoyen à travers l'implication active des bénévoles du service Cap Séniors**, qui participent à l'accueil, à l'accompagnement logistique (co-voiturage, aide au goûter), et à l'animation conviviale des ateliers.
- **Favoriser le bien-vieillir des bénévoles eux-mêmes**, en leur offrant un rôle social valorisant et un cadre d'engagement qui renforce leur propre lien social et prévient l'isolement.

Qu'il y aura deux types d'ateliers organisés en alternance :

- Ateliers libres : Les participants apportent leurs projets personnels (créations, réparations, retouches). L'intervenante accompagne et conseille. Ces ateliers sont gratuits.
- Ateliers à thème : Un projet créatif est proposé (ex. : création d'essuie-tout réutilisables, sacs, housses de coussin). L'intervenante fournit le matériel et guide les participants. Ces ateliers sont au tarif de 5€.

Considérant que cette initiative s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention de la perte d'autonomie des séniors, en favorisant le maintien des capacités cognitives et motrices grâce aux activités créatives, et en créant des espaces d'échange intergénérationnels propices à l'inclusion sociale et que le service municipal Cap séniors et solidarité est en mesure de coordonner ce projet,

Sollicitation de l'aide financière de la CARSAT Centre Ouest à hauteur de 4 000 € et selon le budget prévisionnel suivant :

| <b>Coût prévisionnel du projet</b>     |                   | <b>Financement prévisionnel du projet</b> |                   |
|----------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------|-------------------|
| Prestation intervenante :              | 5 040,00 €        | Carsat Centre Ouest :                     | 4 000,00 €        |
| Achat convivialité et petit matériel : | 800,00 €          | Ville de Saint-Jean-d'Angély :            | 2 265,00 €        |
| Communication :                        | 250,00 €          | Et don de la mise à disposition salle :   | 1 600,00€         |
| Charges de personnel :                 | 775,00 €          | Recettes (tarif atelier à thème) :        | 600,00 €          |
| Mise à disposition salle :             | 1 600,00 €        | Bénévolat :                               | 168,00€           |
| Bénévolat :                            | 168,00€           |                                           |                   |
| <b>Total :</b>                         | <b>8 633,00 €</b> | <b>Total :</b>                            | <b>8 633,00 €</b> |

**Décision N° 51 du 5 septembre 2025** : Considérant la demande formulée par AXYS FORMATION relative à la diminution de la surface de location, conclusion d'un avenant au bail professionnel pour les locaux situés 6 Avenue Pasteur à Saint-Jean d'Angély.

Le bail initial était consenti pour une surface louée de 115 m<sup>2</sup> moyennant un loyer mensuel de 791,69 €. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, la surface louée par AXYS FORMATION sera de 97 m<sup>2</sup> moyennant un loyer de 667,36 € par mois.

Les autres termes du contrat restent inchangés.

**Décision N° 52 du 9 septembre 2025** : Afin d'enrichir les collections du musée, acceptation des dons suivants :

- une étiquette d'*Angély & Cie cognac* de la Maison Audouin-Frères datée de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, remise par Jean-Christophe Popinot,
- une huile sur toile signée E. Genty réalisée au XIX<sup>e</sup> siècle, représentant l'incendie de l'ancienne poudrière de Saint-Jean-d'Angély, transmise par Marie de Limur,
- un album de vignettes Nestlé 1936-1937, un bon pour une visite gratuite du pavillon Citroën à l'exposition coloniale de 1931 et une partition de musique du film *La Croisière Noire* intitulée *Suite congolaise*, reçus en don par l'Association des Amis du Musée (ADAM).

Afin de contribuer au développement du fonds documentaire de l'établissement, acceptation du don d'Arlette Lery consistant en un menu de dîner d'un mariage célébré en 1938 à Saint-Jean-d'Angély et un programme d'une manifestation artistique qui s'est tenue au ciné-théâtre de l'Eden les 16 et 19 juin 1953.

**Décision N° 53 du 9 septembre 2025** : Considérant que le musée des Cordeliers poursuit l'enrichissement de son fonds suivant les deux thématiques qui forment son identité : d'une part, l'histoire de la ville et la mémoire du territoire dans lequel elle s'inscrit et, d'autre part, les Expéditions Citroën en Afrique et en Asie,

Considérant que, pour l'année 2024-2025, le musée intègre dans ses collections six nouveaux lots d'objets acquis par voie d'achat qui peuvent bénéficier de l'accompagnement financier du FRAM (période juillet 2024-juillet 2025),

Considérant que les crédits nécessaires à ces acquisitions d'un montant total de 2 080 € frais acheteur compris, étaient inscrits au Budget Primitif 2024,

Sollicitation d'une subvention auprès du FRAM pour les achats 2024-2025 selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                                                                                                                                                                |         | Recettes                     |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------|---------|
| Achat objets Expédition Citroën-Centre Asie de Fernand Chauvet : un cachet-sceau, un sceau, deux étoffes, une estampe, un massacre de buffle et un nécessaire de voyage | 2 080 € | Ville de Saint-Jean-d'Angély | 1 040 € |
|                                                                                                                                                                         |         | FRAM Région                  | 1 040 € |
| Total                                                                                                                                                                   | 2 080 € |                              | 2 080 € |

**Décision N° 54 du 9 septembre 2025** : Poursuite de la restauration d'œuvres en vue de la refonte du prochain parcours permanent. L'autochenille, le cadre d'une huile sur toile représentant le poète angérien André Lemoyne déjà restaurée en 2024, et un ensemble de six pièces ou ensemble lapidaires sculptés à l'époque médiévale sont pris en charge sur la période 4<sup>e</sup> trimestre 2024-année 2025.

La Délégation permanente du 28 octobre 2024 et la Commission scientifique régionale de restauration en date du 18 mars 2025 ont validé la restauration de ces œuvres.

Le coût global d'objectif de cette opération s'élève à 12 912 € TTC. Il est octroyé par l'État (services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine) à la Ville, une subvention de 3 942 €.

Le budget alloué à ces travaux, inscrit sur les Budgets Primitifs 2024 et 2025, se décompose comme suit :

| Dépenses                       |                 | Recettes                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|-----------------|
| Restauration autochenille      | 4 152 €         | État (DRAC Nouvelle-Aquitaine)          | 3 942 €         |
| Restauration cadre             | 2 280 €         | Mécénat Fondation du patrimoine - Motul | 1 246 €         |
| Restauration pièces lapidaires | 6 480 €         | Ville de Saint-Jean-d'Angély            | 7 724 €         |
| <b>Total TTC</b>               | <b>12 912 €</b> | <b>Total TTC</b>                        | <b>12 912 €</b> |

**Décision N° 55 du 10 septembre 2025** : Considérant que la salle de spectacle EDEN, exploitée en régie directe depuis 2018, favorise l'accès à la culture pour tous les publics, soutient la création artistique et culturelle départementale et rayonne sur l'ensemble de la Charente-Maritime,

Considérant que la Ville de Saint-Jean-d'Angély, via sa salle de spectacle EDEN, est éligible à la subvention en fonctionnement pour la programmation des lieux culturels du Département de la Charente-Maritime,

Sollicitation auprès du Département de la Charente-Maritime d'une subvention en fonctionnement pour la programmation des lieux culturels d'un montant de 40 000 € au titre de l'année 2026.

**Marché de travaux :**

**Objet du marché :** Renforcement structurel en enrobé rue de la Prairie  
**Montant du marché :** 69 113,45 € HT  
**Date du marché :** 24/06/2025  
**Attributaire :** SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

**Marchés de services :**

**Objet du marché :** Diagnostic et schéma directeur d'assainissement  
**Montant du marché :** 66 570,00 € HT  
**Date du marché :** 17/07/2025  
**Attributaire :** EAU MEGA Conseil en Environnement - 17300 ROCHEFORT

**Objet du marché :** Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage de formation et d'entraînement au BMX  
**Montant du marché :** 43 000,00 € HT  
**Date du marché :** 22/07/2025  
**Attributaire :** AD VITAM - 16700 RUFFEC

**Objet du marché :** Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement urbain de l'immeuble  
22-24-26 rue Grosse Horloge  
**Montant du marché :** 137 000,00 € HT  
**Date du marché :** 23/07/2025  
**Attributaire :** ATELIER D'ARCHITECTURE BESSON BOLZE - 33800 BORDEAUX

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 3 juillet 2025.

Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,  
Cyril CHAPPET

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.